

DIVEL 1

Liste des pièces obligatoires à joindre au dossier de demande d'affectation

Toute falsification de document est passible de poursuites

⇒ Documents administratifs :

Photocopie d'un des justificatifs de domicile, **au nom du représentant légal** chez lequel l'élève vit :

- acte notarié pour l'achat d'un bien immobilier,
- carte grise du véhicule à la nouvelle adresse en Gironde,
- relevé de la prestation CAF à la nouvelle adresse en Gironde.

Les attestations d'hébergement chez un particulier, les contrats de meublés, de prêt à usage et les baux commerciaux ne sont plus acceptés au regard des stratégies de contournement trop nombreuses dans le département.

en cas de divorce : photocopie du jugement fixant le lieu de résidence de l'élève

en cas de garde alternée ou parents séparés : une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire

en cas de garde confiée à un tuteur ou tutrice : **décision du juge aux affaires familiales**

éventuellement, la délégation parentale délivrée par le juge aux affaires familiales

Les justificatifs doivent apporter la preuve de la résidence de l'élève chez le représentant légal, à l'adresse mentionnée, qui peut être :

- le père et la mère,
- le père ou la mère en cas de famille monoparentale,
- le parent ayant la garde de l'enfant dans le cadre d'un divorce ou d'une séparation (lieu de résidence fixée par le juge aux affaires familiales),
- le tuteur ou tutrice, suite à une décision du juge aux affaires familiales

⇒ Documents scolaires :

L'avis de passage en 6^{ème} délivré par l'école **pour une entrée en 6^{ème}**

Les bulletins trimestriels dont celui du 3^{ème} trimestre avec :

- la décision d'orientation du chef d'établissement en 3^{ème} **pour une entrée en 2^{nde}**
- la décision d'orientation du chef d'établissement en 2^{nde} **pour une entrée en 1^{ère}**

Le certificat de scolarité délivré par l'établissement fréquenté **pour les entrées en collège en cours de cycle (5^{ème} ; 4^{ème} ; 3^{ème})**

Les 3 bulletins trimestriels **pour les entrées en terminale** et résultats du baccalauréat pour les redoublements

Les dossiers **complets** sont à adresser selon les indications mentionnées sur le dossier.

Pour les inscriptions, vous devrez impérativement remettre à l'établissement la notification d'affectation délivrée par l'inspecteur d'académie - Directeur académique de l'éducation nationale de la Gironde. L'exéat sera demandé lors de l'inscription dans un établissement.